

A BAIN DE BRETAGNE TOUT COULE ET 75000 USAGERS AVEC !

Bientôt l'avenir de la piscine va se jouer devant le conseil municipal de Bain-de-Bretagne.

Les élus seront invités à se prononcer sur sa fermeture définitive. Les fonctionnaires accompagnés des syndicats CGT, UGICT-CGT et SNPMNS, appellent tous les citoyens à venir défendre leur piscine lors de la séance du conseil Municipal le 29 janvier 2018 à 20h30 à la Mairie de Bain de Bretagne.

Il ya 30 ans, la commune de Bain-de-Bretagne s'était montrée avant-gardiste, en proposant à la population l'apprentissage de la natation, dans le but de favoriser la sécurité, les bien-être et tout un panel d'activité aquatique.

En dépit des désaccords portant sur le projet de nouvelle piscine (au sein de la communauté de communes), des solutions bien moins onéreuses que le coût de la fermeture envisagée existent pour maintenir l'ouverture de l'établissement actuel. C'est pourquoi, il pourrait être regrettable de prononcer la fermeture définitive d'un service public de cette importance avant d'avoir essayé ou évalué toutes les possibilités pour le maintien de son fonctionnement.

Il est par ailleurs inconcevable de remettre en cause un service à la population qui est facteur d'équilibre, de santé et d'épanouissement. C'est un élément fondamental de notre vie sociale.

N'oublions pas !

La natation scolaire est obligatoire dans les programmes de l'Education Nationale ! Chaque jour, si la piscine ferme, plus de 400 scolaires se retrouveraient privés d'un apprentissage capital pour leur sécurité. La piscine est aussi un lien social pour les usagers de Bain et des communes environnantes et pour les associations sportives telles que la retraite sportive, les Zomards (club de plongée), le CNBB (club de natation de Bain de Bretagne) ou encore le SDIS (sapeurs pompiers) ou le CAT (centre d'aide par le travail).

Dernièrement, Le Maire de Bain-de-Bretagne, Yves THEBAULT, a fait part au journal « L'Eclaireur » des atouts sur sa commune : « *Nous avons des Lycées, un cinéma, des collèges, des équipements sportifs,...* »

La piscine ne fait-elle pas partie de ces atouts ?

L'apprentissage de la natation et la sécurité des citoyens qui en découlent n'ont-ils aucun intérêt ? Si oui, pourquoi proposer un vote à bulletins secrets pour décider de la fermeture définitive de la piscine, de la suppression d'un service d'intérêt public accueillant quelques 75000 usagers par an?

Les citoyens et usagers de l'établissement qui ne souhaite pas cautionner cette éventuelle décision sont invités à apporter leur soutien à la réouverture de la piscine en venant au conseil municipal à la mairie le lundi 29 janvier 2018 à 20h30 et en signant la pétition qui circule actuellement sur le territoire intercommunal, dans les associations et les commerces.

À lire également : articles de presse :